



INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

**Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question
préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs
sites Natura 2000 ?**

NOTICE

En application du droit européen, le décret n°2010-365 du 09 avril 2010, complété par la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, a défini une liste nationale des activités, travaux, aménagements ou interventions dans le milieu naturel soumis à évaluation d'incidences. Une liste locale complémentaire est arrêtée par le préfet de région ou par le préfet maritime selon leurs domaines de compétences respectifs.

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence. **Attention, si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.***

1° Pour situer le projet par rapport au réseau Natura 2000:

Consulter les sites internet suivants :

- le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map
- le site [Géoportail](#)

2° Pour connaître les enjeux des sites Natura 2000

Consulter les sites internet suivants:

- le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>
- le portail Natura 2000 : <https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-0>

3° Pour analyser les incidences du projet:

- Contacter l'opérateur du site Natura 2000 concerné
- Prendre contact auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor

Autre endroit où trouver l'information sur Natura 2000 ?

-- Dans le **DOCOB** lorsqu'il est élaboré

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site (site internet de l'INPN : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>)



**INCIDENCES NATURA 2000
NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE**

**Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question
préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs
sites Natura 2000 ?**

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **M. le Maire - Pierre TERRIEN**

Adresse : **MAIRIE - 3 Place du Bourg - 22560 PLEUMEUR BODOU**

Téléphone : **02 96 23 91 17** Fax : **02 96 23 93 07**

Email : **mairie@pleumeur-bodou.fr**

A- Evaluation préliminaire

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue, création d'un sentier, survol drone, etc.).

Travaux sur des bâtiments : EXTENSION DE LA BASE NAUTIQUE

b. Situation du projet

Lieu du projet :

BASE NAUTIQUE - Pors Gelen - ILE GRANDE - 22560 PLEUMEUR-BODOU

Le projet est situé en :

- | | |
|--|--|
| ☐ Site classé | ☐ Espace remarquable Loi Littoral |
| ☐ Site inscrit | ☐ Parc Naturel Régional |
| ☐ Réserve Naturelle | ☐ ZNIEFF |
| ☐ Arrêté de protection de biotope | ☐ Zone ZICO |
| ☐ Parc Naturel National | ☐ Zone RAMSAR |

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000 ☐

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000 ☐

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000 ☒

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s) : **à Pleumeur-Bodou**

FR5300009 Côte de Granit Rose - Sept îles

FR5310011 Côte de Granit Rose - Sept îles

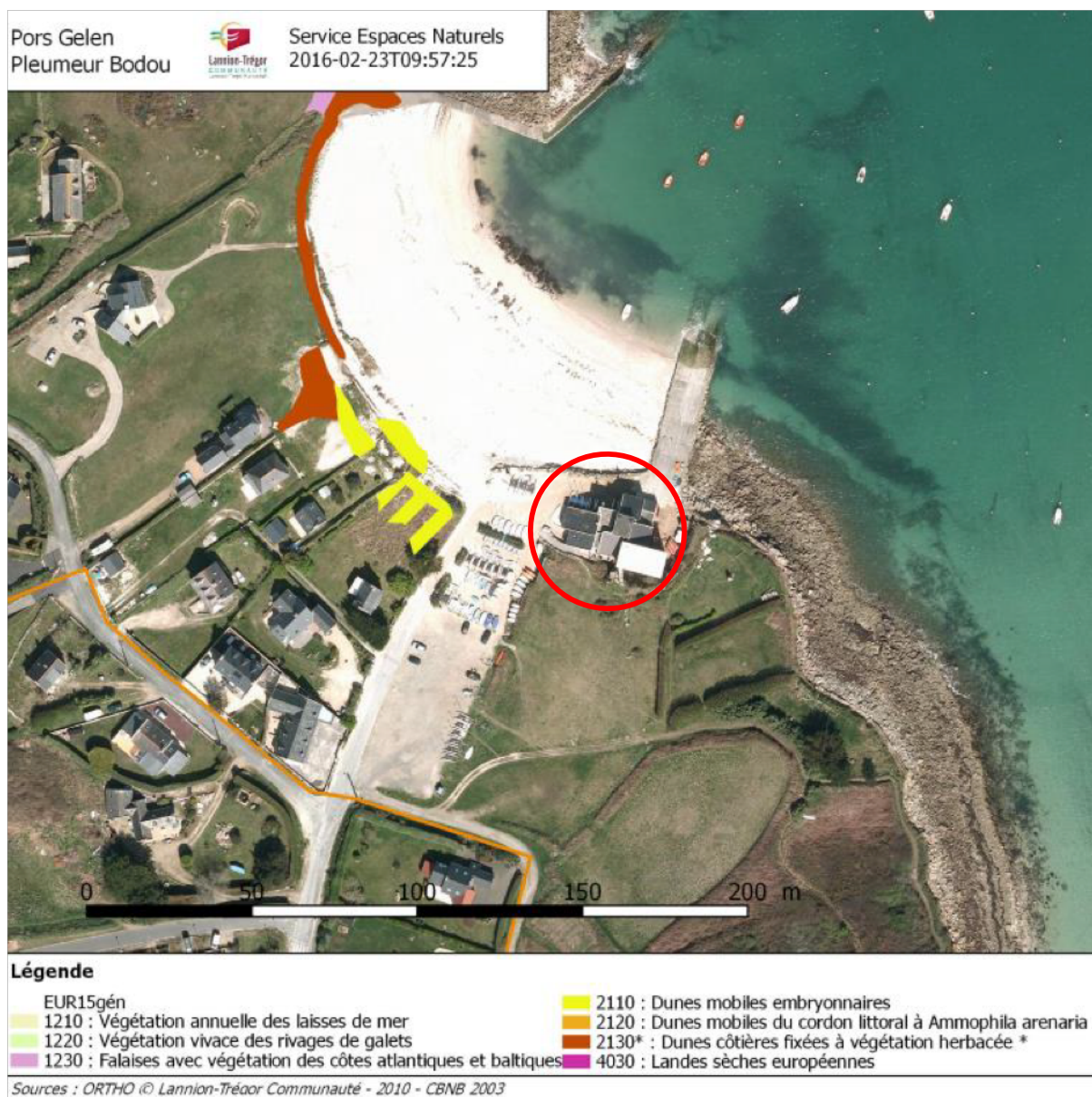
-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

CARTE DE LOCALISATION DU PROJET avec limite du site Natura 2000 :



-Dans le cas 3), joindre un plan de situation détaillé au 25 000^{ème} avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

PLAN DE SITUATION AVEC CARTE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE



c.Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000. *(Pièce à joindre à la présente notice.)*

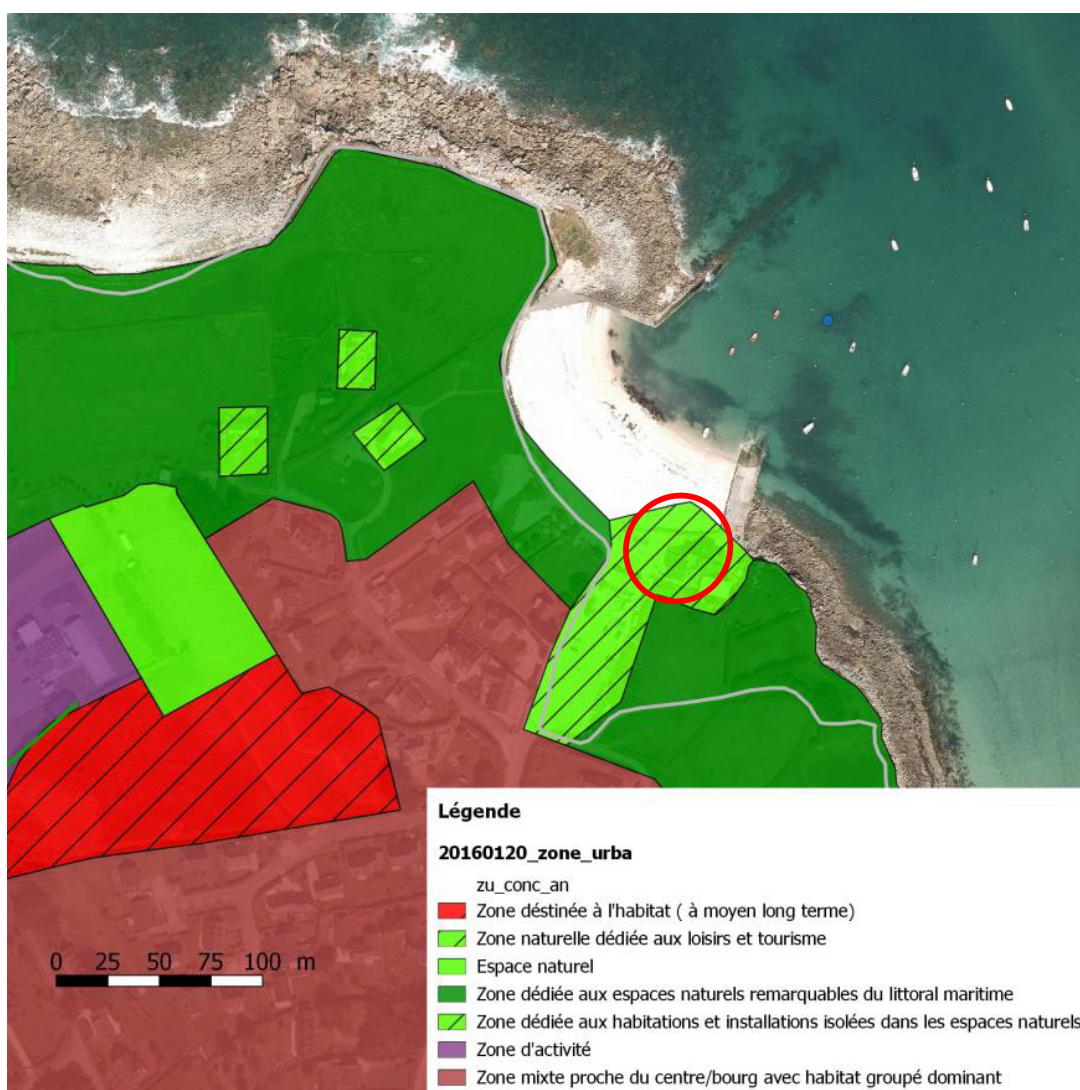
EXPOSE SOMMAIRE

1 - LOCALISATION PLU

Le projet d'extension de la base nautique de l'île-Grande est situé strictement en zone NTP du PLU de la commune de Pleumeur-Bodou.

Cette zone est dédiée aux activités nautiques et à la base nautique.

Elle est exclue des espaces remarquables du littoral.



2 - PRESENTATION DU PROJET

Le projet L'extension de la base nautique concerne les travaux suivants :

- l'augmentation de sa capacité de stockage pour les équipements nécessaires aux activités nautiques, à proximité du bâtiment existant et en liaison avec le parc à bateaux extérieur,
- la construction d'un nouveau bloc sanitaire public, davantage accessible,

La hauteur de l'extension ne dépassera pas le niveau actuel de la base nautique existante et sera confondue avec le profil de la prairie.

Le projet d'extension se développera dans l'espace creusé dans le prolongement du talus qui borde le parc à bateaux. L'utilisation de cet espace excavé permettra de ne pas changer le paysage de la prairie enherbée et de la lande rocheuse.

Les volumes de l'extension prolongeront les courbes de la prairie. Ils seront habillés de matériaux naturels tel que le bardage bois.

Le bardage bois, en Douglas, grisera naturellement comme les ganivelles.

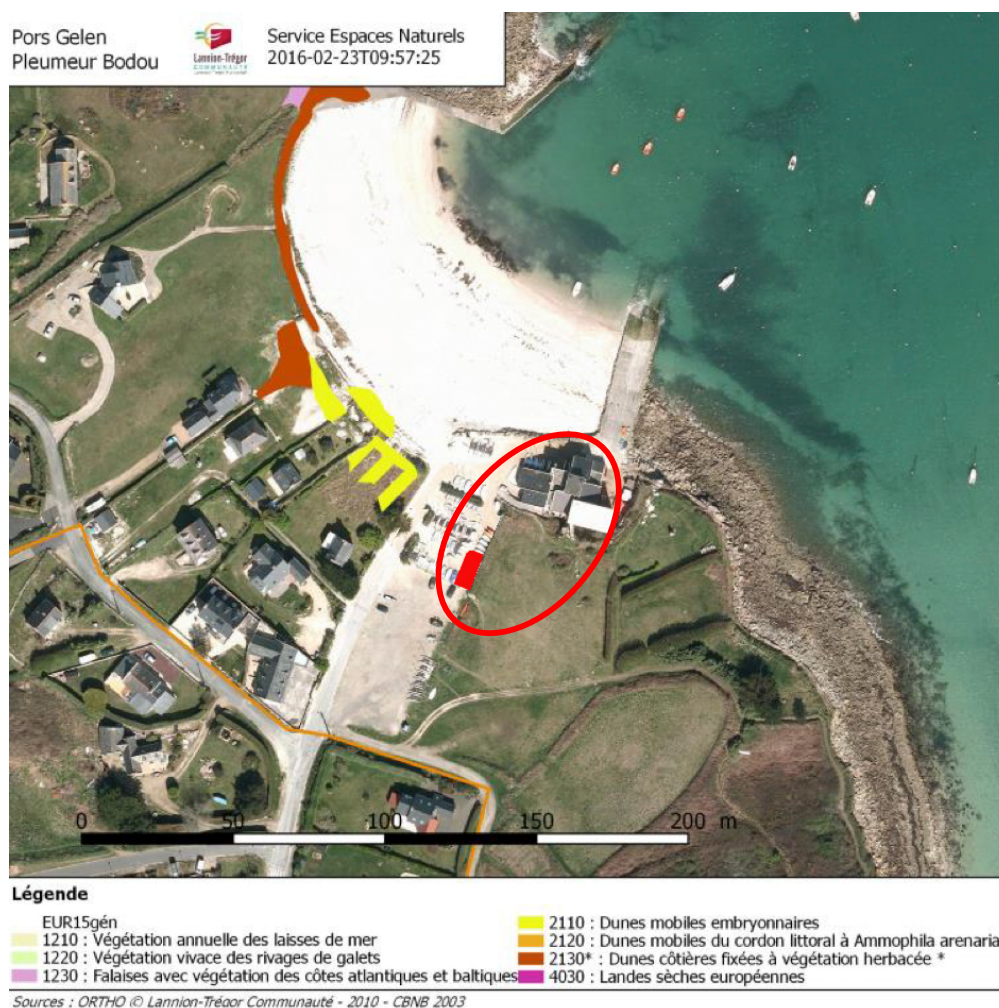
3 - EVALUATION DES INCIDENCES POSSIBLES

Le projet est inclus dans le site Natura 2000 « Côte de Granit Rose-Sept-Iles ».

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagement ou la réalisation d'activités humaines dans un site Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié sa désignation.

PROJET SUR LA CARTE DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRE

 Projet d'extension de la base nautique

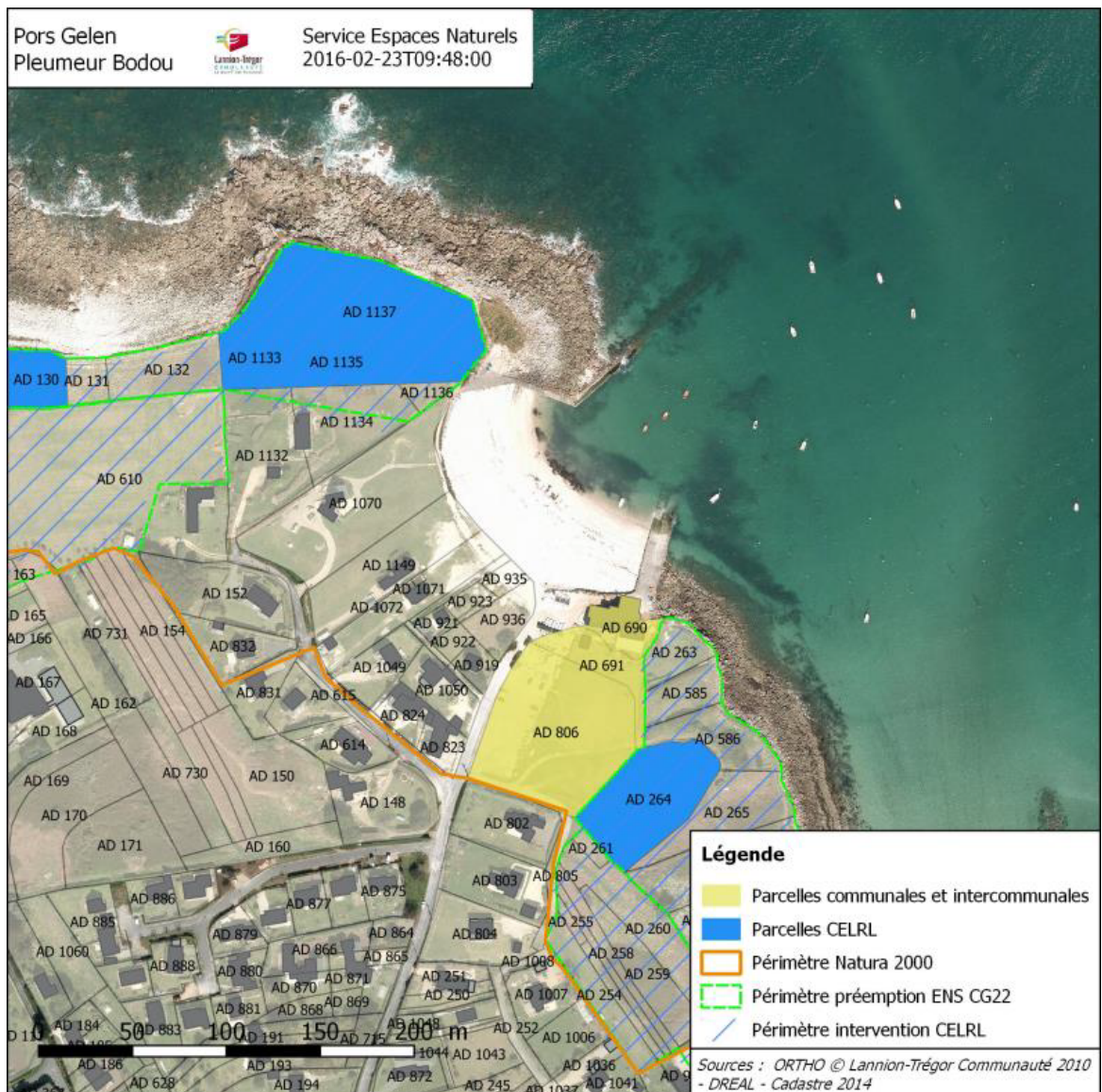


a / L'EXTENSION de la base nautique sera positionnée : (en rouge sur la carte ci-dessus)
 - contre le talus qui sépare le parking voitures de la prairie
 - sur l'excavation entre le parking à bateau et la prairie

Selon la carte, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est situé sur l'emplacement de l'extension.

b / LES TRAVAUX extérieurs à la base seront localisés sur les emplacements ci-dessus.
 La zone d'approvisionnement du chantier sera sur le parking actuel des véhicules.
 Les engins de chantier se déplaceront sur les voies et le parking actuels.

Le projet veillera à limiter son impact sur la zone herbeuse.



4 - CONCLUSION DE L'EXPOSE SOMMAIRE

L'emprise du projet n'interfère pas avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation de la zone Natura 2000.

Le projet, de part sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés

Oui ☐
Non ☒

(Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

d. Evaluation détaillée

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits, pollution accidentelle)

Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, rejets dans le milieu pendant l'exploitation)

Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à l'aménagement ou à l'exploitation du projet).

Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace)

Incidences cumulées avec d'autres projets portés par le même demandeur.

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: <http://www.natura2000.fr>

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences

Remplir le tableau figurant en annexe

Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets. Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.

Annexe: Mesures correctives

Description des travaux	Localisation par rapport au site N2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site N2000	Incidence(s) potentielles	Précaution(s) prise(s) en compte	Incidence(s) finale(s) attendue(s)
	Dans le site Natura 2000 (C.F Carte)				
Exemple: Travaux de dragage		Habitats marins	Destruction d'habitats marins par le dragage ?	Décrire précaution pour le dragage	Faible incidence sur les habitats marins

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : PLEUMEUR-BODOU

Signature :

Le (date) :